

lycée polyvalent
Jacques Brel

académie
Lyon

éducation
nationale

Vénissieux, le 4 mars 2022

Le Proviseur
Président du Conseil d'Administration

aux

Membres du Conseil d'administration

Objet : convocation au conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du **Conseil d'Administration n°6** du lycée polyvalent qui se tiendra

Le jeudi 24 mars 2022 à 18 heures en salle polyvalente

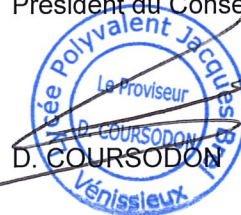
En début de séance, il sera procédé au vote du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 27 janvier 2022.

Ordre du jour :

1. Compte financier ;
2. Conventions – contrats ;
3. ANV ;
4. DBM ;
5. Sorties ;
6. Questions diverses.

Toute question à ajouter à l'ordre du jour devra parvenir au Chef d'établissement deux jours avant la réunion, sauf les questions portant sur les domaines définis par le Code de l'Education qui doivent obligatoirement avoir fait l'objet d'une instruction préalable en Commission Permanente.

Le Proviseur
Président du Conseil d'Administration



Secrétariat de direction

n°

Affaire suivie par
Caroline FORGEARD

Téléphone

04 72 50 31 60

Télécopie

04 72 90 11 98

Courriel

Ce.0692717d@ac-lyon.fr

2 rue Albert Jacquard
69200 VENISSIEUX

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/brel/>

Séance n° 6 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24/03/2022

Nom Etablissement : LPO Jacques Brel

Adresse : 2 rue Albert Jacquard 69200 VENISSIEUX

de :

Membres du conseil d'administration

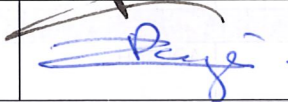
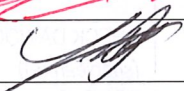
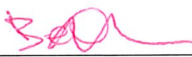
QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS					
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E	
I - ADMINISTRATION -											
Membres de droit											
Chef d'établissement, président	1 COURSODON	Damien	X								
Adjoint au chef d'établissement	2 BONNET	Sylvie	X								
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 ASSUNÇAO	Paul	X								
Conseiller principal d'éducation	4 PELLAT	Ronny	X								
Chef des travaux	5 PAGES	Cécile	X								
II - ELUS LOCAUX											
Collectivité territoriale rattachement	1 BREAUD	Jérémie		X		1 GEOURJON	Christophe		X		
	2 PACCAUD	Mickaël		X		2 MOROGE	Jérôme		X		
Représentants de la commune siège	1 BRAIKI	Bayrem		X		1 NDIAYE	Hamdiatou		X		
	2 BRIKH	Sophia		X		2 BENAÏSSA	Monia		x		
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)											
Collectivité territoriale rattachement	1					1					
	2					2					
Représentant de la commune siège	1					1					
Représentant de l'EPCI	1					1					
III - PERSONNALITES QUALIFIEES											
Si membres administration = 5	1 FERRES	Fairouz		x							
Si membres administration < 5	1										
	2										
Total du premier tiers		10									
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT											
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 TISSOT	Audrey	X			1 BESSE	Rémy	X			
	2 THENOT	Cécile	X			2 BEAL	Margot	X			
	3 ANDUJAR	Jonathan	X			3 VIENNE	Marie		X		
	4 BOUZID	Sami	X			4 HAMANI	Leïla		X		
	5 ARGHYRIS	Aliénor		X		5 VASNER	Laure		X		
	6 GUELLAFF	Erwan		X		6 GIRAUD PAUL	Joëlle		X		
	7 JOB	Lucas		X		7 JOURNET	Justine		X		
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)											
Total du deuxième tiers		10									
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES	1 AOUADH	Noëlle	X			1 ABDALLAH	Halima		X		
	2 REMOND	Nathalie		X		2 LOUCIF	Fatma		X		
	3 FERRIOUI	Linda		X		3 CHOUKRI	Mahjoub		X		
	4 FONTANA	Anne - Marie	X			4 CECEN	Meryem		X		
	5 DELL'UNTO	Isabelle	X			5					
– ELUS DES ELEVES	1 JABEUR	Aya		X		1 CHECK DAWOOD MARECAR	Ashra		X		
	2 DELL UNTO	Ornella	x			2 BONFILS	Manon		X		
	3 BERDJI	Doroya		X		3 ASSAIDI	Taouba		X		
	4 BENABBOU	Inès		X		4 BOUTARFA	Ikram		X		
	5			X		5			X		
Total du troisième tiers		10									
		Total titulaires	13	14	00	Total suppléants			02	18	00
Total membres du CA		27	Quorum		14	Total présents à la séance			15		

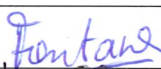
Secrétaire de séance :

C. Thenot

Président :
Damien COURSODON

Liste d'émargement

Administration - membres de droit (4)	Nom - Prénom	Émargement	mode distanciel	Excusé
Chef d'établissement	COURSODON Damien			
Adjoint au chef d'établissement	BONNET Sylvie			
Adjoint Gestionnaire de l'établissement	ASSUNÇÃO Paul			
Conseiller Principal d'Éducation	PELLAT Ronny			
Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques en établissement	PAGES Cécile			
Elus locaux				
Collectivité territoriale rattachement	BREAU Jérémie			
	PACCAUD Mickaël			
	GEOURJON Christophe (suppléante)			
	MOROGÉ Jérôme (suppléant)			
Représentants de la commune siège	BRAIKI Bayrem			
	BRIKH Sophia			
	NDIAYE Hamdiatou (suppléant(e))			
	BENAISSA Monia (suppléant(e))			
Personne qualifiée				
	FERRES Fairouz			
Élus des personnels de l'établissement				
Personnels d'enseignement et d'éducation	TISSOT Audrey			
	THENOT Cécile			
	ANDUJAR Jonathan			
	BOUZID Sami			
	ARGHYRIS Aliénor			
	GUELLAFF Erwan			
	JOB Lucas			
	BESSE Rémy (suppléant(e))			
	BEAL Margot (suppléante))			
	VIENNE Marie (suppléant(e))			
	HAMANI Leïla (suppléant(e))			
	VASNER Laure (suppléant(e))			
	GIRAUD PAUL Joëlle (suppléant(e))			
	JOURNET Justine (suppléant(e))			

	Nom - Prénom	Emargement	mode distanciel	Excusé
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)				
Élus des parents d'élèves				
	AOUADH	Noëlle		
	REMOND	Nathalie		
	FERKIOUI	Linda		
	FONTANA	Anne - Marie		
	DELL'UNTO	Isabelle		
	ABDALLAH (suppléant(e))	Halima		
	LOUCIF (suppléant(e))	Fatma		
	CHOUKRI (suppléant(e))	Mahjoubia		
	CECEN (suppléant(e))	Meryem		
Élus des élèves				
	JABEUR	Aya		
	DELL UNTO	Ornella		
	BERDJI	Doroya		
	BENABBOU	Inès		
	CHECK DAWOOD MARECAR (suppléant(e))	Ashra		
	BONFILS (suppléant(e))	Manon		
	ASSAIDI (suppléant(e))	Taouba		
	BOUTARFA (suppléant(e))	Ikram		

Année Scolaire 2021-2022
Séance n° 6

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE POLYVALENT JACQUES BREL
JEUDI 24 mars 2022**

A 18h 20, le quorum étant atteint, Monsieur Coursodon, proviseur du lycée polyvalent ouvre la séance. Mme Thénod Cécile, professeure d'espagnol, accepte d'être secrétaire de séance.

Le président du conseil d'administration annonce aux membres du CA l'ordre du jour suivant :

1. Compte financier ;
2. Conventions-contrats ;
3. ANV ;
4. DO et DBM ;
5. Sorties ;
6. Questions diverses.

Les comptes rendus des deux derniers CA sont soumis au vote :

Le compte rendu du conseil d'administration du 18 janvier 2022 est soumis à l'approbation des membres du CA :
14 voix POUR - 1 abstention - 0 voix CONTRE Le compte rendu du CA du 18 janvier 2022 est adopté à la majorité. (Acte n°86)

Le compte rendu du conseil d'administration du 27 janvier 2022 est soumis à l'approbation des membres du CA :
15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE Le compte rendu du CA du 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité. (Acte n°85)

1> Compte financier 2021

Rapport de l'agent comptable pour l'année 2021.

Le résultat montre un excédent de 7 306,04 €, la capacité d'autofinancement est de 8 720,78 € et la réserve disponible est de 8 835,51 €. Le budget total est de 1 213 220,89 €.

Le fonds de roulement est correct : 179 016,91 €. Cela correspond à environ 70% de la dotation globale de financement, soit environ 56 jours de fonctionnement = pas excessif, juste à la moyenne.

La trésorerie au 31 décembre 2021 est assez satisfaisante : 271 738,47 €.

Le taux de recouvrement n'est pas très bon car la facturation commence tardivement (cela retarde les recouvrements) -> il faudrait prévoir un appel de fonds en ce qui concerne l'internat : pour éviter que les familles attendent décembre pour commencer à régler l'internat (à rediscuter ultérieurement).

A étudier : possibilité de provisionner de l'argent pour amortir davantage les défauts de paiement (nécessité de revoir le règlement de la 1/2 pension).

Le portefeuille de créances :

- Un reste à recouvrer de 186,80 € (internat) va être admis en non-valeur.
- Le lycée, par le travail du service de l'adjoint gestionnaire, a récupéré 6 950 € de la Région pour des projets pédagogiques passés effectués.
- De même, 9 320 € ont été récupérés auprès de voyagistes pour des voyages annulés en 2020 (COVID19).
- Nous avons une fragilité provoquée par les saisies de milliers d'opérations sur le logiciel de restauration qui peut parfois engendrer des erreurs. Le problème est identifié et une solution est à l'étude.

Nous avons 556 familles boursières, ce qui occasionne un travail important en début d'année de récolte d'informations (notamment de RIB) pour pouvoir verser les bourses. Ceci est un vrai problème car lors de la demande de bourse par les familles, celles-ci ne sont pas obligées de saisir leur RIB sur internet. C'est le lycée qui doit le récupérer en fin d'année.

Bilan général : une santé financière globalement satisfaisante ; des éléments de fragilité dans le portefeuille de créances et une marge de manœuvre réelle pour mener la politique de l'établissement ou faire face à un risque.

Vote pour l'approbation sans réserve du compte financier : 15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE (Acte n°)

Vote pour la ventilation du résultat : 15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE (Acte n°73)

Rapport de l'ordonnateur

L'année 2021 a été une année atypique :

- remise à plat des finances réellement commencée en 2021 et qui se poursuivra jusqu'en 2022,
- augmentation des dépenses (notamment en produits d'entretien, gel hydro alcoolique, masques)

En 2021 de nombreuses corrections comptables ont été réalisées (des charges inhabituelles antérieures ont été constatées).

Par ailleurs nous avons eu des recettes exceptionnelles : 21 926,52 €

+ 4 784,83 € pour des voyages annulés (entre autres).

La recette de la taxe d'apprentissage a été très élevée en 2021 : + de 40 000 euros de 25 donateurs.

Question de Mme Thénot : une contrepartie pour les donateurs est-elle demandée ?

Réponse de M. Coursodon : NON, pas de contrepartie, il s'agit d'un impôt. Parfois, nous nommons les donateurs lors de comptes-rendus ou communications variées.

Pour information : des détecteurs vont être installés à l'extérieur dans la montée vers le terrain de sport afin de réguler l'éclairage extérieur et faire des économies d'électricité (actuellement, lumières éteintes à 20h30).

2 ➤ Conventions - contrats

a. Convention de mise à disposition de locaux scolaires pour la DRAJES

La présente convention vaut autorisation d'occupation temporaire, par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du domaine public régional constitué par les locaux scolaires du « lycée Jacques Brel » le 12 avril 2022 de 8h30 à 17h30 à titre gracieux. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La Convention de mise à disposition de locaux scolaires (DRAJES) est adoptée à l'unanimité. (Acte n°78)**

b. Avenant à la reconduction de la machine à affranchir (société Quadient)

Le présent avenant vaut reconduction du contrat de location entretient pour la machine à affranchir pour la période du 13/01/2022 au 12/01/2023 au prix de location annuel HT de 480.49 €. **14 voix POUR - 1 abstention - 0 voix CONTRE : L'avenant à la reconduction de la machine à affranchir (société Quadient) est adopté à l'unanimité (Acte n°71)**

c. Convention FILACTION et le Planning Familial 69

Dans le cadre du projet 3 réseaux, les structures CIDFF, Planning Familial du Rhône et Filactions interviendront pour 4 classes de secondes : 2ASSP, 2^{nde} 2, 2^{nde} 4 et 2^{nde} 6, sur des actions de prévention des inégalités femme-homme, des risques liés à la santé sexuelle, du sexisme et des violences sexistes. Périodes : 11 mars 2022 – 21 et 22 mars 2022. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention FILACTION et le Planning Familial 69 est adoptée à l'unanimité. (Acte n°81)**

d. Convention Ligue contre le cancer

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de l'exposition itinérante sur la prévention du cancer. Le lycée met à la disposition 8 cadres en aluminium, 16 panneaux, 4 écrans du 16/05/2022 au 25/05/2022. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention ligue contre le cancer a été adoptée à l'unanimité. (Acte n°79)**

e. Convention OMART

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'organisation de la prestation intitulée « Location de la collection 2021 complète : 3 œuvres par artiste, soit 36 œuvres et formation des élèves ambassadeurs de l'exposition ». L'établissement autorise le collège Michelet de procéder au paiement des actions dans le cadre de la Cité Educative pour OMART : 2 370 €. Vernissage le 7 avril 2022. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention OMART est adoptée à l'unanimité (Acte n°82)**

f. Convention AMAD'ART

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions d'organisation de la prestation intitulée « Réalisation de quatre ateliers de sculpture autour d'une fable/dystopie écologique. L'établissement autorise le collège Michelet de procéder au paiement des actions dans le cadre de la Cité Educative pour AMAD'ART : 800 €. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention est adoptée à l'unanimité. (Acte n°69)**

g. Convention Institut Régional Jean Bergeret

La présente convention avec l'Institut Régional Jean Bergeret propose la mise en place d'une action de prévention des addictions et des conduites à risques à l'adolescence auprès des élèves pour la période de février, mars, avril 2022. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention Institut Régional Jean Bergeret est adoptée à l'unanimité (Acte n°80)**

h. Convention avec le lycée Lumière mutualisateur : adultes relais

Dans le cadre de l'établissement de service, le CA doit autoriser le recrutement d'un adulte relais : Il s'agit d'un contrat de droit privé, rémunéré au SMIC (1 603.15 € Brut actuellement).

Autorisation de recrutement d'un adulte relais au SMIC : 12 voix POUR - 1 abstention - 2 voix CONTRE : (Acte n°87)

La convention avec le lycée Lumière (mutualisateur) a pour objet la mise en paiement du contrat de l'adulte relais pour l'Espace Services Jeunesse du lycée pour une rémunération au SMIC.

Vote pour la convention avec le lycée Lumière (pour effectuer le paiement) : 13 voix POUR - 2 abstention - 0 voix CONTRE : (Acte n°76)

i. Convention Espace PANDORA

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions d'organisation de la prestation intitulée « Ateliers d'écriture sur l'écologie ». L'établissement autorise le collège Michelet de procéder au paiement des actions dans le cadre de la Cité Educative pour l'Espace PANDORA : 1 022.00 €. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention Espace PANDORA est adoptée à l'unanimité. (Acte n°74)**

j. Convention la Machinerie (mise à disposition de la salle de théâtre)

Une convention de mise à disposition du théâtre de Vénissieux le jeudi 2 juin et vendredi 3 juin 2022, dans le cadre de la représentation de l'option théâtre. Le théâtre facture un montant forfaitaire de 291.00 € TTC. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention La Machinerie est adoptée à l'unanimité. (Acte n°75)**

k. Convention la Machinerie (FIIL)

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en paiement par la cité éducative des prestations d'interventions artistiques de la saison 2021- 2022 dans le cadre des classes FIIL (favorisant l'initiative, l'interdisciplinarité et la liaison) de seconde, pour un montant de 2 400.00 €. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : (Acte n°72)**

3 ➤ ANV (admissions en non-valeur) (sommes que l'on ne pourra jamais recouvrer)

- SRH : 186,60 € (internat sur 2T 2019/2020) : **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : (Acte n°68)**
- AP : 150.00 € (Erreur sur un ordre de recette de 2019) : **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : (Acte n°77)**

4 ➤ Do et DBM (info et vote)

Pour information :

- DO n° 2 : Apurement d'un contrat CUI (2017) déficitaire de 127,85 €.
- DO n° 3 : Correction erreur de saisie voyage Bayonne :
- 9 057.51 € AP, APPREN, 06BAY, + 9 057.51 € AP, OUVERT, 06BAY.
- 6 057.51 € AP, APPREN, 07BAY, + 6 057.51 € AP, OUVERT, 07BAY.
- DBM N° 6 : Ouverture subvention pour la réforme des formations Commerce-vente : 21 500 €.
- DBM N° 7 : Correction bilan d'entrée 2022 : + 415.75 € au Fonds social, + 60.86 € sur les Stages.
- DBM N° 8 : Ouverture voyage Irlande pour apurement suite remboursement par Easylangue : 2 100 €.
- DBM N° 9 : Ouverture subvention FCSH pour la réparation de la sauteuse en cuisine : 840.93 €.
- DBM N° 10 : Don de la Fédération Française de Rugby : 1 200 €.

Pour mise au vote : DBM n° 11

Virement entre services en recettes et dépenses du Service AP vers le service OPC : 849 € pour l'achat d'un mannequin enfant entre 3 et 4 ans pour les ASSP sur la taxe d'apprentissage. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : (Acte n°70)**

5 ➤ Sorties

Le chef d'établissement présente les différentes sorties

- Lycéens au cinéma ;
- Spectacle de magie (théâtre de Vénissieux) ;
- Sorties cinéma pour des secondes et premières générales ;
- ENACTUS IAE de Lyon - épicerie solidaire ;
- Journée vénissienne des métiers ;
- Sortie théâtre – Le Malade Imaginaire (plusieurs classes).

6 ➤ Questions diverses :

a. Calendrier PFMP 2022/2023

Monsieur Coursodon présente le calendrier prévisionnel des PFMP pour l'année scolaire 2022 – 2023. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : Le calendrier PFMP est adopté à l'unanimité (Acte n°83)**

b. Calendrier des BTS SIO alternants 2022/2023

Monsieur Coursodon présente le calendrier prévisionnel des BTS SIO alternants pour l'année scolaire 2022 – 2023. **15 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : Le calendrier des BTS alternants est adopté à l'unanimité (Acte n°84)**

Fin de la séance à 20 heures 15.

La secrétaire de séance



C. THENOT

Le Proviseur,



D. COURSDON